

Réunion du Mardi 13 Mars 2018
2018/003

Séance du Mardi 13 Mars 2018 – 2018/0003-3 **Objet : Contrat d'assurance VILLASUR**

M. le Maire signale à l'assemblée qu'une mise à jour au niveau des bâtiments a été faite auprès de GROUPAMA Assurances concernant le contrat VILLASUR (bâtiment de l'école vendu en 2017, rénovation d'un bâtiment en logement PMR etc.).

Il fait part de la nouvelle proposition (chaque conseiller en a été destinataire par courriel).

Mme Hélène DANIEL, employée auprès de Groupama comme chargée de clientèle agricole s'abstient de participer aux débats et à la prise de décision.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir délibéré et délibéré :

- ✓ Accepte la nouvelle proposition d'assurance VILLASUR.
- ✓ Donne pouvoir à M. le Maire pour signer le projet et le nouveau contrat.

Séance du Mardi 13 Mars 2018 – 2018/0003-4 **Objet : Acquisitions de Matériels**

Tables et chariot

M. le Maire donne la parole à M. Jean-Yves NEDELLEC, 1^{er} adjoint :

- ✓ Qui signale qu'il est nécessaire d'acquérir un complément de tables pour la salle des fêtes et un chariot.
- ✓ Qui précise que chaque conseiller a été destinataire des devis qu'il présente.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. Jean-Yves NEDELLEC, avoir pris connaissance de l'ensemble des offres, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité décide :

- D'acquérir Auprès de la société ALTRAD MEFRAN de Campénéac, des tables et un chariot, conformément au devis en date du 28 février 2018 pour un montant HT de 1 692.50€ (2 031 €TTC).
- D'ouvrir les crédits nécessaires à l'opération 187 « Acquisitions de Matériels » compte 2184 pour un montant TTC de 2 031€, ces crédits seront repris au budget primitif de 2018.
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer le devis et tout autre document nécessaires pour mettre en œuvre cette décision.

Séance du Mardi 13 Mars 2018 – 2018/0003-5 **Objet : Accessibilité**

M. Le Maire donne la parole à M. Jean-Yves NEDELLEC, chargé du suivi de ce dossier qui signale :

- ✓ qu'il a demandé des devis en maçonnerie pour une modification des marches d'accès à la grande porte de l'église.
- ✓ que le devis pour la rampe église est de ce fait à modifier.
- ✓ Qu'il n'a reçu qu'un seul devis pour la rampe d'accès à la salle polyvalente.

Le conseil prend note des dispositions prises, souhaite obtenir un autre devis pour la rampe d'accès de la salle polyvalente.

Ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la réunion du mois d'avril.

Séance du Mardi 13 Mars 2018 – 2018/0003-6 **Objet : Travaux de busage**

« Rue du Grand Clos »

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder au busage de la rue du Grand Clos et donne la parole à M. Jean-Yves NEDELLEC, chargé du suivi de ce dossier.

M. NEDELLEC précise qu'il a reçu les entreprises à qui il a demandé les mêmes prestations et la date d'intervention. Il présente les devis (chaque conseiller en a été destinataire par mail).

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et celui de M. NEDELLEC, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, par 5 voix Pour, 3 abstentions :

- Décide de :
 - Confier les travaux conformément au devis n° 1960 du 20 février 2018 d'un montant TTC de 7565.40 € à l'entreprise CLEMENT T.P de Mégrit pour les raisons suivantes :

Réunion du Mardi 13 Mars 2018
2018/003

- La qualité des puisards est supérieure à celle proposée par l'entreprise BUARD (regards coulés sur place).
- La date d'intervention a été indiquée sur le devis de l'entreprise CLEMENT comme cela a été demandé lors de la rencontre. L'entreprise BUARD qui a été interrogée une nouvelle fois après réception de son devis par M. NEDELLEC, n'a pas donné de réponse.
- D'inscrire cette dépense en investissement à l'opération 191 « Aménagement de voirie » compte 2315.
- D'ouvrir les crédits nécessaires pour un montant de 7565.40€ TTC, ces crédits seront repris au budget primitif de 2018.
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer le devis, tout autre document et prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Séance du Mardi 13 Mars 2018 – 2018/0003-7 **Objet : Parcelle communal**

Section A 14 dite « Le Tertre »

M. le Maire donne la parole à M. Christian GICQUEL, 3^{ème} adjoint chargé du suivi des dossiers d'urbanisme qui présente le projet de rénovation et d'aménagement d'une maison d'habitation au lieu-dit « Le Tertre », déposé par M. et Mme Hervé FRONTIN de Brusvily.

Il signale :

- qu'une partie du garage existant qui doit être rénové est construit (environ 8 m²) sur la parcelle A 14 propriété de la commune.
- Qu'il a rencontré les demandeurs qui lui ont fait savoir qu'ils souhaitaient acquérir les m² de la parcelle A 14 où est implanté une partie du garage et le petit triangle restant.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. GICQUEL et les propositions de M. le Maire, en avoir débattu et délibéré :

- Donne son accord pour vendre la totalité de la parcelle section A 14 d'une surface de 200 m² au prix de 4 € le m².
- Décide :
 - Que les frais de géomètre, d'acte notarié et tout autre frais nécessaire à la vente de ce bien seront à la charge des acquéreurs.
 - De confier à M^o Kerharo, notaire à Plélan le Petit, la rédaction de l'acte.
- Autorise Monsieur le Maire, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tout document afférent à cette affaire (géomètre, acte notarié etc.).

Séance du Mardi 13 Mars 2018 – 2018/0003-8 **Objet : Parcelle communal**

Section A 431 * 430 dites « Petit tertre de la Noé-Rieux »

M. le Maire donne la parole à M. Christian GICQUEL, 3^{ème} adjoint chargé du suivi des dossiers d'urbanisme qui signale :

- qu'un compromis de vente a été signé avec les héritiers de Mme Denise LORIEUX au lieu-dit « La Noé-Rieux »
- Qu'il a rencontré les futurs acquéreurs qui souhaitaient savoir si la commune serait vendeuse des terrains section A 431 d'une superficie de 820 m² et A 430 d'une superficie de 1170 m² dites « Petit tertre de la Noé-Rieux » appartenant à la commune et jouxtant certaines des parcelles qu'ils envisagent d'acquérir. Vu la topographie des lieux, cette acquisition leur permettrait de travailler sur un projet d'extension plus facile de l'habitation sur le niveau haut de la parcelle (dénivellation importante entre la cour et les terrains).

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. GICQUEL et les propositions de M. le Maire, en avoir débattu et délibéré :

- Donne son accord de principe pour vendre aux futurs acquéreurs de la propriété LORIEUX, les parcelles communales cadastrées section A 430 d'une surface de 1170 m² et section A 431 d'une surface de 820 m² au prix de 4 € le m².
- Décide :

Réunion du Mardi 13 Mars 2018
2018/003

- Que les frais de géomètre, d'acte notarié et tout autre frais nécessaire à la vente de ces biens seront à la charge des acquéreurs.
- De confier à M^o Kerharo, notaire à Plélan le Petit, la rédaction de l'acte.
- Autorise Monsieur le Maire, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tout document afférent à cette affaire (géomètre, acte notarié etc.).

Séance du Mardi 13 Mars 2018 – 2018/003-9 **Objet : Redynamisation du Centre Bourg**
Aménagement de la place de l'église – Phase 2 -

M. le Maire rappelle :

- ✓ Les dispositions prises concernant ce dossier.
- ✓ Que par délibération en date du 14 novembre 2017, le conseil a émis un avis favorable pour recevoir pour une période d'un an renouvelable l'exposition des sculptures « *Le Chant de la Pierre* ».
- ✓ Qu'il est nécessaire de prévoir pour la sécurité et le maintien des sculptures des bases sur lesquelles, elles seront posées.

Il fait part de la proposition de la Société Modern'Agencement, artisan implanté sur la commune, intervenant régulièrement pour les petits travaux de remise en état sur les bâtiments communaux.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité décide :

- De confier à la Société Modern'agencement de Languédias la réalisation des bases en bois (option sapin traité à cœur) pour un montant H.T de 781.19€ et la fourniture de poteaux pour l'entrée de la place de l'église pour un montant HT de 378.32 €.
- Décide d'inscrire ces dépenses en investissement à l'opération 201 « Redynamisation du centre bourg – Aménagement de la place de l'église »,
- D'ouvrir les crédits nécessaires pour un montant TTC de 1391.41€, ces crédits seront repris au budget primitif de 2018.
- Autorise Monsieur le Maire, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tout document afférent à cette affaire.

Séance du Mardi 13 Mars 2018 – 2018/003-10 **Objet : Redynamisation du Centre Bourg**
Aménagement de voirie et du carrefour central du bourg, complément de
l'aménagement de la place de l'église Phase 2
Aménagement culturel du Centre Bourg

M. le Maire rappelle :

- Les dispositions prises concernant la Redynamisation du Centre Bourg.
- Que chaque conseiller a été destinataire du document intitulé « Aménagement Culturel du Centre Bourg »

Le contexte général, les acteurs et les différents projets sont présentés et commentés.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- Valide le contexte général, les acteurs, les différents projets présentés à savoir :
 - La création d'une sculpture d'une hauteur de 2.00 ml.
 - L'exposition du chant de la pierre de Jean-Yves Menez (validé par délibération en date du 14 novembre 2017)
 - La création d'un espace abrité destiné à recevoir des panneaux d'information sur l'activité granitière bretonne et servant de point de départ aux parcours des granits.
 - Le parcours des granits composé d'une présentation des 16 couleurs et grains des granits bretons.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire :
 - Pour déposer et signer toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires.
 - Pour effectuer toutes les formalités et signer tout document nécessaire à la mise en place de ce projet d'Aménagement culturel du centre bourg.

Réunion du Mardi 13 Mars 2018
2018/003

Séance du Mardi 13 Mars 2018 – 2018/0003-11 Objet : Zone d'Aménagement Différé (Zone d'Aménagement Différé) sur le secteur du centre bourg auprès de Dinan Agglomération

M. le Maire rappelle que la commune a sollicité de Dinan Agglomération la création d'une Zone d'Aménagement Différé destinée à la constitution de réserves foncières, celles-ci étant destinées à la mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat et au projet de redynamisation du centre-bourg,

Il signale :

- que par délibération n° CA-2018-500 en date du 26 février 2018, le conseil communautaire de Dinan Agglomération a approuvé la création d'une Zone d'Aménagement Différé et délégué le droit de préemption à la commune.
- que l'affichage des pièces a été fait en Mairie, (durée d'affichage, 2 mois).
- qu'une mention dans deux journaux du Département a été faite indiquant la création de cette zone et que le dossier est consultable en Mairie et au siège de Dinan Agglomération aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux.
- que dès à présent la commune peut faire valoir son droit de préemption.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, voir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte de la décision prise par Dinan Agglomération de créer une Zone d'Aménagement Différé et de déléguer le droit de préemption à la commune.
- Autorise Monsieur le Maire, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tout document afférent à cette affaire.

Séance du Mardi 13 Mars 2018 – 2018/0003-12 Objet : Repas annuel

M. le Maire donne la parole à Mme Graziella WERNER, 2^{ème} adjointe chargée du suivi de ce dossier qui fait part des suggestions de la « Commission Sociale d'Action Sociale » concernant le repas annuel qui sera servi le 14 octobre 2018 dans la salle polyvalente.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme l'adjointe, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- adopte les propositions, à savoir :
 - Restaurant retenu : « Le Chêne au Loup » de Plédéliac, pour 23€50 le repas.
 - Le pain sera pris au dépôt tenu par Mme Isabelle GOUR, « Bar des Sports » de Languédias
 - La livraison du repas se fera à domicile pour les personnes ne pouvant pas se déplacer pour des raisons de santé.
 - Participation de 5€ pour :
 - les personnes à partir de 65 ans habitant sur le territoire de la commune et inscrit sur la liste électorale,
 - les élus, les membres de la « Commission Sociale d'Action Sociale » et le personnel communal.
 - Pour les autres personnes, le prix du repas est fixé à 23.50 €.
 - L'animation sera assurée par M. BUARD de Trédias pour un montant de 200€ auquel il faut ajouter la SACEM et le GUSO.
- Décide de créer une régie de recettes pour l'encaissement des participations.
- Donne pouvoir à M. le Maire pour mettre en œuvre ces décisions, nommer le régisseur.

Objet : Date d'inauguration des travaux d'Aménagement du Bourg (1^{ère} phase)

Elle est fixée au samedi 15 septembre à 11 h.

Réunion du Mardi 13 Mars 2018
2018/003

Séance du Mardi 13 Mars 2018 – 2018/003-13 Objet : **Préservation des sites de production du Granit de Languédias * Achats de Terrains**

M. le Maire rappelle :

- Les diverses dispositions prises lors de la réunion du 19 octobre 2017 concernant la préservation des sites de production du Granit de Languédias à savoir :
 - L'acceptation des conditions émises par M. Marc de Beaufort, gérant de la SCI DANIEC et de la SCI PIERRES DE BRETAGNE. qui sont les suivantes :
 - Le prix de la cession est équivalent à son prix d'achat plus les frais d'actes, d'avocats... au prorata des surfaces vendues.
 - Une clause de mise à disposition de parcelles.
 - Une clause stipulant qu'il sera obligatoirement prioritaire en cas de revente par la commune des terrains. Le prix de vente correspondra au prix d'achat plus les frais.

Il détaille le devis n° 0803 de la SCI DANIEC, le devis n° 180301 de la SCI PIERRES de BRETAGNE transmis par M. Marc de BEAUFORT, gérant et le détail du courriel reçu par le notaire.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré à l'unanimité :

- ✓ Réaffirme sa volonté politique de préserver les emplois dans les carrières et les derniers gisements de granit jaune sur le bassin granitier du pays de Dinan.
- ✓ Accepte :
 - les deux propositions de vente de terrains et les clauses mentionnées sur :
 - Le devis n° 0803 du 13 Mars 2018 pour un montant TTC de 2 773.20 €.
 - Le devis n° 180301 du 13 mars 2018 pour un montant TTC de 14 198.40€.
 - De prendre en charge les frais de notaire, de mainlevée et tout autre charge se référant à cette acquisition.
- ✓ Donne son accord pour qu'une convention de mise à disposition gracieuse et inaliénable soit signée entre la Commune représentée par M. le Maire et Granit de Guerlesquin. La convention devra être soumise au conseil municipal pour validation avant signature.
- ✓ Donne pouvoir à M. le Maire pour signer l'acte notarié et tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier de préservation des sites de production du Granit de la Commune de Languédias.
- ✓ Décide d'inscrire ces dépenses en investissement au compte 2114 Terrains de gisement.
- ✓ D'ouvrir les crédits nécessaires qui seront repris au budget primitif de 2018.

Questions Diverses

Topo-guide du territoire de Dinan Agglomération

M. le Maire donne la parole à Mme Anne JEHANNO qui signale qu'un topo-guide du territoire de Dinan est en cours de réalisation au niveau de Dinan Agglomération. Elle présente la maquette randonnée de la commune.

Après en avoir pris connaissance, le conseil souhaite changer la photographie en bas de page et la remplacer par celle représentant La Fontaine Sainte-Armel.

Ecole : Organisation de la semaine scolaire

M. Le Maire rappelle que par délibération en date du 18 janvier 2018, le conseil a décidé de suivre l'avis des parents d'élèves et de se prononcer en faveur du retour à la semaine des 4 jours à la rentrée scolaire 2018.

Il donne lecture d'un courrier en date du 05 mars 2018 de Mme Brigitte KIEFFER, directrice des services départementaux de l'Education Nationale des Côtes d'Armor indiquant que la dérogation est accordée pour 3 années scolaires et que le PEDT actuellement en vigueur sera résilié au 31 Aout 2018.

Réunion du Mardi 13 Mars 2018
2018/003

Association Culturelle et Musicale du Canton de Broons

M. le Maire fait part de la demande de subvention pour l'année 2018, des difficultés rencontrées par l'Association et demande à chacun de s'exprimer quant à la suite à donner.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré :

- Emet un avis défavorable concernant le versement d'une subvention.
- Souhaite qu'une solution soit trouvée entre l'Association et Dinan Agglomération.

Chasse à l'œuf et pique-nique géant

Le conseil décide de reconduire la festivité, elle aura lieu le lundi de pâques sur l'espace intergénérationnel.

Mme Marina DEROUILLAC est chargée de la réalisation des flyers qui seront distribués dans les boîtes aux lettres par les employés communaux.

Prochaine réunion de conseil

Mercredi 11 avril 2018 à 20 h 30

L'ordre du jour étant clos, aucune autre question diverse abordée,

La séance est levée à 22 h 30.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Jérémy DAUPHIN

Séance du Mardi 13 Mars 2018 – 2018/0003-1 **Objet : Le Petit Jardin des Ecoliers**

Projet d'animation Temps d'Activités Périscolaires

Adoption du procès-verbal de la précédente

Séance du Mardi 13 Mars 2018 – 2018/0003-2 **Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif de la communauté de communes de Plancoët Plélan * Exercice 2016**

Séance du Mardi 13 Mars 2018 – 2018/0003-3 **Objet : Contrat d'assurance VILLASUR**

Séance du Mardi 13 Mars 2018 – 2018/0003-4 **Objet : Acquisitions de Matériels**

Tables et chariot

Séance du Mardi 13 Mars 2018 – 2018/0003-5 **Objet : Accessibilité**

Séance du Mardi 13 Mars 2018 – 2018/0003-6 **Objet : Travaux de busage**

« Rue du Grand Clos »

Séance du Mardi 13 Mars 2018 – 2018/0003-7 **Objet : Parcelle communal**

Section A 14 dite « Le Tertre »

Séance du Mardi 13 Mars 2018 – 2018/0003-8 **Objet : Parcelle communal**

Section A 431 * 430 dites « Petit tertre de la Noé-Rieux »

Séance du Mardi 13 Mars 2018 – 2018/0003-9 **Objet : Redynamisation du Centre Bourg**

Aménagement de la place de l'église – Phase 2 -

Séance du Mardi 13 Mars 2018 – 2018/0003-10 **Objet : Redynamisation du Centre Bourg**

Aménagement de voirie et du carrefour central du bourg, complément de l'aménagement de la place de l'église Phase 2

Aménagement culturel du Centre Bourg

Séance du Mardi 13 Mars 2018 – 2018/0003-11 **Objet : Zone d'Aménagement Différé (Zone d'Aménagement Différé) sur le secteur du centre bourg auprès de Dinan Agglomération**

Séance du Mardi 13 Mars 2018 – 2018/0003-12 **Objet : Repas annuel**

Objet : Date d'inauguration des travaux d'Aménagement du Bourg (1^{ère} phase)

Séance du Mardi 13 Mars 2018 – 2018/0003-13 **Objet : Préservation des sites de production du Granit de Languédias * Achats de Terrains**

Questions diverses :

Topo-guide du territoire de Dinan Agglomération *Ecole : Organisation de la semaine scolaire *Association Culturelle et Musicale du Canton de Broons * Chasse à l'œuf et pique-nique géant* Prochaine réunion de conseil

Réunion du Mardi 13 Mars 2018
2018/003

SIGNATURES

Jean-Yves NEDELLEC 1 ^{er} Adjoint	Graziella WERNER 2 ^{ème} Adjointe	Christian GICQUEL 3 ^{ème} Adjoint	Anne JEHANNO
Marina DEROUILLAC	Jérôme THOMAS	Hélène DANIEL	Kerry SHEPPARD
Amand GAUSSEL			